



PROCES-VERBAL N°08
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 05/04/2018

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Damien DENIS, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

Excusé : Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaine réunion le 03/05/2018

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le
20/04/2018

Le P.V n°7 est approuvé.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA CAPELLE – STADE MUNICIPAL – NNI 021410101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/10/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 31 Mars 2018
- Plan de situation
- Plan des vestiaires
- schéma de l'aire de jeu
- Rapport de la visite effectuée le 31/03/2018 par Monsieur Mickael AUBRY - Membre de la CRTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/08/2026.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Remplacer les éléments manquants de la main courante et compléter la main courante entre l'aire de jeu et les vestiaires
- Fixer le filet de but en haut de la perche du côté de l'entrée du stade
- Remettre en état les bancs de touche joueurs et rajouter les plaques de plexiglass sur les 4 côtés.
- Finition de l'aménagement des vestiaires

- **LAON – STADE CHAMP DU ROY – NNI 024080301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/05/2028.

- **LAON – STADE MONTELLIER LA CITE – NNI 024080201**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/06/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/07/2025.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Remettre en état la main courante.

- **TERGNIER – STADE LEO LAGRANGE VOUËL – NNI 027380201**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Janvier 2018
- PV CDS du 28 Juin 2013
- Rapport de la visite effectuée le 13/03/2018 par Monsieur Mickael AUBRY - Membre de la CRTIS.

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **HARLY – GYMNASSE MARCEL BIENFAIT – NNI 023719901**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 15 Janvier 2018
- PV CDS du 16 Mars 2011
- Plan des vestiaires

- Rapport de visite effectuée le 05 Mars 2018 par Mr Mickael AUBRY – Membre de la CRTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Avril 2028.

- **JUSSY – SALLE DES SPORTS – NNI 023979901**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 11 Février 2018
- PV CDS du 25 Avril 2016
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

- Rapport de visite effectuée le 11 Février 2018 par Mr Mickael AUBRY – Membre de la CRTIS

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Avril 2028.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOGENTEL – STADE PIERRE BERNINI 1 – NNI 025540101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 20 Novembre 2023 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 25 Novembre 2016.

Eclairage moyen horizontal : 382 Lux

Facteur d'uniformité : 0.69

Rapport Emin/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 3 – NNI 026910103**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 08 Juin 2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 160 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

Le classement de l'éclairage se fera seulement si l'installation sportive est classée.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MAZINGARBE – STADE EDOUARD BAILLIEUX 2 – NNI 625630202**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05/04/2028.

- **MAZINGARBE – STADE EDOUARD BAILLIEUX 3 – NNI 625630203**

Cette installation n'existe pas sur Foot2000. (Nouveau)

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau FOOT A 8 jusqu'au 05/04/2028.

- **MAZINGARBE – STADE WATTRELOT 2 – NNI 625630102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

La Commission demande que le dégagement de 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle soit respecté en tout point. Elle propose de réduire la largeur de jeu pour permettre cette mise en conformité.

Elle se prononcera sur le classement de l'installation lorsque que cette mise en conformité sera réalisée.

- **VERMELLES – STADE ROGER MERCIER – NNI 628460201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Mai 2015

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05/04/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ELEU DIT LEAUWETTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622910101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 04 Décembre 2017

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08/12/2024.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Tracer la zone technique
- Compléter la main courante

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale (08/12/2024), cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 1 – NNI 624980301**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 21/08/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/02/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.** (*Terrain créé sur fonds Héritage 2016*)

Remerciements

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 3 – NNI 624980303**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 08/03/2028.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 13/02/2018 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour information** (*Terrain créé sur fonds Héritage 2016*)

Remerciements

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **MAZINGARBE – SALLE HENRI DARRAS – NNI 625639901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Février 2018
- PV CDS du 26 Septembre 2017
- Plan masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Avril 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre une protection mousse sur le mur qui n'est qu'à 1,70m de la ligne de but.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **DIVION – STADE JULES MALLEZ 1 – NNI 622700101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 12 Juin 2018.

Eclairage moyen horizontal : 206 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05 Avril 2020.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 1 « TERRAIN ERIC SIKORA » – NNI 624980301**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 21 Août 2018.

Eclairage moyen horizontal : 198 Lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05 Avril 2020.

- **LENS – STADE ALBERT DEBEYRE 3 « TERRAIN CHARLES COUSIN » – NNI 624980303**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 8 SYE jusqu'au 08 Mars 2028.

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.60

La Commission répertorie cette installation en Niveau E-entraînement jusqu'au 05 Avril 2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT – NNI 620410101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 26 Avril 2021 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 14 Juin 2018.

Eclairage moyen horizontal : 339 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **HENIN BEAUMONT – STADE OCTAVE BIREMBAUT 1 – NNI 624270101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 26 Avril 2027 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 12 Avril 2018.

Eclairage moyen horizontal : 288 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.64

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **LENS – STADE BOLLAERT DELELIS – NNI 624980101**

Cette installation est classée Niveau 1 jusqu'au 28 Juillet 2024 et l'éclairage en Niveau E1 jusqu'au 12 Avril 2018.

Eclairage moyen horizontal : 2248 Lux

Facteur d'uniformité : 0.88

Rapport Emini/Emaxi : 0.71

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E1 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AIRE SUR LA LYS – STADE GERMAIN SPAES 1 – NNI 620140301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 27 Novembre 2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 172 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

3.5 Retraits de classement



SUITE

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **POLINCOVE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626620102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 8 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 03 Avril 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 8 jusqu'au 05 Avril 2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **BLANGY SUR TERNOISE – STADE BERTRAND DELMAIRE 1 – NNI 621380101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 04/06/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission prend connaissance du rapport effectué par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS et confirme ses préconisations (déjà transmis à la Mairie).

- **LE PORTEL – STADE D'ALPRECH 2 – NNI 626670302**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 10/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un niveau 6 une fois que les mains courantes seront réalisées.

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

Cette installation n'existe pas sur Foot2000. (Nouveau)

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

Pour donner un avis, la Commission demande la transmission des plans des vestiaires qui devront respecter le nombre et les dimensions pour un Niveau 5.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **SAINT MARTIN BOULOGNE – STADE ROLAND BELLEGUEULE 3 – NNI 627580203**

Cette installation n'existe pas sur Foot2000. **(Nouveau)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau E5.

Eclairement moyen horizontal : 184 Lux

Facteur d'uniformité : 0.90

Rapport Emini/Emaxi : 0.78

Le classement de l'éclairage se fera seulement si l'installation sportive est classée.

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **COQUELLES – STADE CALQUELLA – NNI 622390201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/01/2028.

La Commission prend en compte de la demande de report des travaux (Mettre la hauteur des buts en conformité à 2,44m sous la barre transversale et rajouter un miroir dans chaque vestiaire joueur).

La commission accepte la demande de report des travaux jusqu'au 15 Juin 2018.

- **SAINT LEONARD – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 627550102**

Cette installation était classée en Niveau 5 s jusqu'au 09/05/2016.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que cette installation n'est plus utilisée en compétition et qu'un projet de création d'un nouveau terrain est en cours.

La Commission demande le retrait de classement de cette installation.

- **TUBERSENT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 628320101**

La Commission prend note de la demande de révision de la notification d'avis préalable du 10.10.2017.

En accord avec la CDTIS Côte d'opale Michel RAVIART, Président, prendra contact avec la Municipalité.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **FRESSAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592540101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Avril 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique

- **WAZIERS – STADE GAYANT 2 – NNI 596540102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Janvier 2018
- PV CDS du 19 Avril 2016
- Plan des vestiaires
- Plan de situation

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Tracer la zone technique
- Remplacer les éléments manquants de la main courante à 3 endroits

- **WAZIERS – STADE SALVADOR ALLENDE 1 – NNI 596540201**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25 Janvier 2018
- Plan de situation

Elle demande que lui soit transmis des tests in-situ récents des performances sportives et de sécurité.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 SYE PROV et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ESCAUDOEUVRES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592060101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08 Janvier 2018

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21 Mars 2027.

- **MONCHECOURT – STADE DANIEL LECLERCQ 1 – NNI 594090101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 26/04/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Schéma de l'aire de jeu
- Schéma des vestiaires

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 25 Avril 2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Respecter les 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle (y compris terrain réduit A 8 par rapport aux buts)
- Remplacer les éléments manquants de la main courante à plusieurs endroits
- Mettre une protection sur les parties saillantes (toit sur les bancs de touches)

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2018 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP)

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **ANZIN – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 590149902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Février 2018
- PV CDS du 04 Septembre 2013
- Plan de l'installation et des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05 Avril 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre des protections ou matelas mous sur une hauteur de 2 mètres le long du mur derrière le But où se situe le mur d'escalade où le dégagement est moins d'un mètre.
- Desceller le siège au sol dans la mezzanine
- Mettre en place pour la compétition les tracés spécifiques Futsal, au minima par adhésif

- **DENAIN – SALLE JEAN DONAIN – NNI 591729901**

Cette salle n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public 2017- N°62
- PV CDS du 24 Avril 2014
- Plan masse
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 2 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.2 Confirmations de niveau de classement



2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **MAUBEUGE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 593920101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 31 Décembre 2025 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 12 Juin 2018.

Eclairement moyen horizontal : 334 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMBOUTS CAPPEL – STADE ROGER FLENGHI 2 – NNI 590160101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 09 Janvier 2018
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission demande de respecter les 2,50m entre les lignes de touche et la main courante en tout point quitte à réduire la largeur du terrain.

Elle se prononcera sur le classement de l'installation lorsque que cette mise en conformité sera réalisée.

1.3 Changements de niveau de classement

- **LINSELLES – STADE GASTON DEVADDER 1 – NNI 593520201**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 07/04/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Mars 2004
- PV CDS du 05 Avril 2016
- Plan de recollement
- Tests in situ du 30/01/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **WORMHOUT – STADE VICTOR DEHONDT 2 – NNI 596630102**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 30/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 01 Décembre 2017
- Plan Masse
- Schéma de l'aire de jeu
- Tests in situ du 04/12/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44m sous la barre transversale)
- Revoir l'implantation des buts A 8 qui une fois rabattus doivent présenter une distance de 2,50m minimum par rapport à la ligne de touche.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **COUDEKERQUE VILLAGE – COMPLEXE SPORTIF FORT VALLIERES 4 – NNI 591540204**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 18/11/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 05/03/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **DUNKERQUE – STADE FORT LOUIS – NNI 591830601**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 24/12/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 06/03/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **DUNKERQUE – STADE TRIBUT 2 – NNI 591830102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 23/05/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 05/03/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **LEERS – STADE LEO LAGRANGE 3 – NNI 593390103**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 06/03/2018.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 07/03/2018 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

- **LESQUIN – STADE JEAN PIERRE PAPIN 2 – NNI 593430102**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 03/03/2017.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/03/2017 et transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.

Remerciements

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DUNKERQUE – SALLE LOUIS DEWERDT – NNI 591839902**

Cette salle n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Janvier 2001

- PV CDS du 29 Août 2017

- Arrêté d'homologation ERP X L 1° cat du 21 Juillet 2004

- Plan masse

- Plan des vestiaires

- Rapport de visite effectuée le 30 Mars 2018 par Mr Michel RAVIART – Président de la CRTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WAVRIN – STADE MUNICIPAL – NNI 596530101**

Cette installation était classée Niveau Foot A 11SYE PROV jusqu'au 30 Mars 2018

Eclairage moyen horizontal : 159 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 05 Avril 2020.

La Commission demande que lui soit transmis les documents suivants :

- Le certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle agréé
- Engagement d'entretien de l'ensemble de l'éclairage
- Tiré ordinateur

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **HALLUIN – STADE HILDEVERT WANCQUET 1 – NNI 592790101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 26 Janvier 2025 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 14 Juin 2018.

Eclairage moyen horizontal : 228 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **HAZEBROUCK – STADE AUGUSTE DAMETTE 1 – NNI 592950101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 08 Septembre 2021 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 14 Juin 2018.

Eclairage moyen horizontal : 285 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.3 Changements de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM – NNI 590090201**

Cette installation est classée Niveau 2 jusqu'au 27 Juin 2027 et l'éclairage en Niveau E3 jusqu'au 13 Avril 2018.

Eclairage moyen horizontal : 1129 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MARCQ EN BAROEUL – STADE GEORGES NIQUET 2 – NNI 593780102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 18/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 26 Février 2018 et la transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

- **GENECH – PARC DES SPORTS 1 – NNI 592580101**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/08/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02 Janvier 2013 et le transmet à la CFTIS pour information.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LA MADELEINE – PARC DES SPORTS SILILAM 1 – NNI 593680101**

Cette installation est classée en Niveau 5 S jusqu'au 05/06/2018.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie nous informant que l'installation n'est plus équipée de buts de football et reste pour le moment en l'état, sans occupation footballistique.

La Commission demande la suppression de cette installation de notre base de données.

- **ROUBAIX – STADE D'AVELGHEM 1 – NNI 595120601**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 22/09/2022.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie demandant un délai supplémentaire à la transmission des tests in-situ.

La Commission accorde le délai supplémentaire jusqu'au 31 Juillet 2018 et demande à la collectivité, dès réception des tests in-situ de nous les transmettre.

- **VILLENEUVE D'ASCQ – STADE PIERRE MAUROY – NNI 590090101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 17/08/2022.

La Commission prend connaissance des mesures d'éclairage horizontaux avec énergie de substitution d'installation sportive déjà transmis à la CFTIS.

Remerciements

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **RIBECOURT DRESLINCOURT – STADE COMMUNAL – NNI 605370201**

Cette était référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 07 Mars 2018

- Rapport de la visite effectuée le 07/03/2018 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/04/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **GRANDVILLIERS – STADE GUY BOUVIER 1 – NNI 602860101**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 29/05/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 29/03/2018 par Monsieur Joachim LEMY - Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28 Mai 2028.

1.3 Changements de niveau de classement

- **CHIRY OURSCAMP – STADE MUNICIPAL – NNI 601500101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 11/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 07 Mars 2018

- Rapport de la visite effectuée le 07/03/2018 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/04/2028.

- **GRANDVILLIERS – STADE GUY BOUVIER 2 – NNI 602860102**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 16/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 29 Mars 2018

- Rapport de la visite effectuée le 29/03/2018 par Monsieur Joachim LEMY - Membre de la CDTIS.

- Tests in situ du 20/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

- **NOGENT SUR OISE – COMPLEXE SPORTIF GEORGES LENNE 2 – NNI 604630102**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 23/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Novembre 2010
- PV CDS du 12 Avril 1995
- Plan des tracés et équipements
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 06/03/2018 par Monsieur Jacques ARNAUD - Membre de la CDTIS.
- Tests in situ du 20/11/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **VERNEUIL EN HALATTE – STADE GERARD LEVEL 2 – NNI 606700102**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 S jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessous sur le projet pour un Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

La Commission émet les remarques suivantes :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.
Les tracés du football réduit A 8 devront être conformes aux dispositions réglementaires.
Pour son classement en niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **CHOISY AU BAC- COMPLEXE SPORTIF DU MAUBON 2 – NNI 601510102**

La commission prend acte du dépôt ce jour de documents pour un avis préalable installation et mets à l'étude l'instruction de cet avis.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **JOUY SOUS THELLE – STADE DE LA PATTE D'OIE – NNI 603270101**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 28/02/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Mars 2018.

Remerciements

- **MAREUIL SUR OURCQ – STADE MUNICIPAL – NNI 603800101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/03/2028.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Février 2018.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **VERNEUIL EN HALATTE – GYMNASSE MUNICIPALE CALMETTE – NNI 606709901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/03/2028.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie demandant une dérogation d'un an pour la réalisation des travaux à la mise en place des protections ou matelas mousses le long des murs derrière les deux lignes de but ou le dégagement n'est que d'un mètre.

La Commission prolonge le délai de mise en conformité jusqu'au 30 juin 2019 (cf. voir travaux décrits au PV 07 du 6 Mars 2018)

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 – NNI 800210103**

Cette installation était classée en niveau Foot à 11 SYE PROV jusqu'au 01/04/2018. Elle n'a jamais été classé en niveau 5.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan de situation
- Plan masse

La Commission ne peut pas proposer un classement en Niveau 5 SYE en l'absence de PV de tests récents et demande dans cette attente un classement de l'installation en Niveau 5 sy et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

La Commission a retrouvé par elle-même auprès des constructeurs le P.V initial de 2004. La date de réception du chantier est le 19 août 2004.

Il est précisé que les travaux ou aménagements sont à réaliser avant le 30 Juin 2018 :

- Tracer la zone technique

- **CORBIE – STADE JEAN MASSE 2 – NNI 802120102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 05 Avril 2028.

- **HANGEST EN SANTERRE – STADE DE LA SOLETTE – NNI 804150101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 27 Mars 2018

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/04/2028.

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **AMIENS – STADE GUSTAVE CHARPENTIER – NNI 800211901**

Cette installation est classée en niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 16/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan des tracés et équipements
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 06/03/2018 par Monsieur Alain LECLERCQ - Président de la CDTIS.

- Tests in situ du 26/05/2016, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives (**déjà transmis à la CFTIS**)

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**

Les documents suivants sont à transmettre avant le 31/05/2018 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

- **VALINES – STADE MUNICIPAL – NNI 807750101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en pelouse naturelle et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet de réfection de la pelouse pour mise à dimension réglementaire de l'aire de jeu avec les réserves suivantes à prendre en compte :

- Les dégagements le long des lignes de touche devront rester à 2,50m une fois les buts A8 rabattus.
- Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains. Pour son classement en niveau 5, l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **AILLY SUR SOMME – STADE NICOLAS COUPE 1 – NNI 800110101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 13 Novembre 2025 et l'éclairage en Niveau E4 jusqu'au 18 Février 2018.

Eclairage moyen horizontal : 174 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES